Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6879

28.11.2024

Avis du Comité économique et social européen

Projet détaillé pour un pacte vert et social pour l'Europe, fondé sur une économie du bien-être

(avis d'initiative)

(C/2024/6879)

Rapporteure: **Maria NIKOLOPOULOU**

Conseiller	Agata MEYSNER (pour la rapporteure) Tellervo KYLÄ-HARAKKA-RUONALA (pour le groupe I)
Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en section	3.9.2024
Adoption en session plénière	19.9.2024
Session plénière n°	590
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	166/8/5

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE est fermement convaincu que le pacte vert pour l'Europe devrait être renforcé et voir sa perspective sociétale élargie afin de favoriser une économie du bien-être au service des personnes comme de la planète. L'économie du bien-être est une orientation politique et une approche de la gouvernance qui vise à placer les personnes et leur bien-être au centre de l'élaboration de politiques et de la prise de décision.

1.2. Si l'Union veut atteindre ses objectifs en matière de climat et de biodiversité, il est essentiel que l'ensemble des États membres transposent la législation applicable et accélèrent l'adoption et la généralisation des solutions existantes, et que les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation (RDI) soient intensifiés afin de trouver de nouvelles solutions complémentaires. Le CESE estime que la Commission européenne et le Parlement européen ne doivent pas abaisser le niveau d'ambition des objectifs actuels, ni en retarder la mise en œuvre. Il convient en revanche de créer plus rapidement les conditions d'un environnement favorable aux investissements, d'assurer l'accès à une énergie propre et abordable, de proposer de nouvelles solutions technologiques contribuant à une économie «zéro net» et de fournir un soutien technique et financier suffisant ainsi que des filets de sécurité aux États membres, aux entreprises des secteurs concernés, aux personnes et aux organisations de la société civile qui devront mettre en œuvre les règles.

1.3. Le financement actuel de la transition étant insuffisant, le CESE souligne la nécessité d'attirer davantage d'investissements publics et privés, tant à l'échelon de l'Union qu'à celui des États membres. Le Comité insiste aussi sur l'importance de prévoir des budgets nationaux qui soutiennent la transition et estime qu'il faut redoubler d'efforts pour augmenter les budgets au moyen d'une série de mécanismes qui pourraient notamment prévoir de lutter contre l'évasion fiscale, d'améliorer la perception de l'impôt, de renoncer sans délai aux subventions existantes qui sont préjudiciables à l'environnement, de les réformer et d'éviter d'en prévoir de nouvelles, ainsi que de relever l'imposition des combustibles fossiles, de promouvoir une fiscalité plus lourde pour les 1 % les plus riches de la population dans le monde et de renforcer l'activité économique durable qui génère des ressources.

1.4. Pour parvenir à une économie du bien-être, il faudra veiller à garantir les budgets publics consacrés aux investissements dans les principaux domaines d'action associés à une transition écologique et juste, tels que l'éducation, la protection sociale et les soins de santé, en adoptant une approche conciliant augmentation des investissements publics et viabilité budgétaire, de sorte à éviter la mise en place de mesures d'austérité.

1.5. L'économie étant un moteur essentiel de la durabilité, il nous faut aller au-delà de la croissance fondée sur le PIB, et plaider en faveur d'un cadre d'action global soutenant une économie durable axée sur le bien-être de la société et la concrétisation des objectifs de développement durable des Nations unies, de l'accord de Paris et du plan pour la biodiversité.

1.6. Le CESE estime qu'il devrait y avoir un accès universel et abordable à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale et au logement. Les ressources de base telles que les aliments produits de manière durable, l'eau propre et l'énergie devraient être distribuées d'une manière qui permette à chacun d'adopter un mode de vie durable. La société devrait s'engager dans un dialogue permanent afin de définir les notions d'«accès» et de service «essentiel», en veillant à ce que ces concepts répondent à l'évolution des besoins de la population.

1.7. Le CESE invite instamment l'Union, les États membres et les entreprises à investir dans la formation, la reconversion et le perfectionnement professionnels, et plaide en faveur d'une éducation à la démocratie et aux institutions publiques, aux niveaux local, régional, national et européen.

1.8. Le CESE estime que, pour garantir le bien-être des citoyens, la participation de la société civile devrait être renforcée de manière significative et inclusive, en tenant compte en particulier des groupes sous-représentés tels que les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes handicapées. Pour ce faire, il convient d'améliorer l'accès au financement des organisations de la société civile et d'encourager la participation citoyenne ascendante. Le dialogue social revêt aussi une importance déterminante pour faire progresser le bien-être. En outre, le CESE invite à promouvoir les mécanismes participatifs tels que les initiatives citoyennes européennes, convaincu qu'en les assortissant d'exigences moins strictes et en veillant à ce que la Commission européenne y apporte une réponse constructive, un plus grand nombre d'entre elles seront mises en place.

1.9. Le CESE juge opportun d'élaborer, en collaboration avec le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne, une déclaration interinstitutionnelle destinée à fournir un cadre solide qui garantisse la protection et la promotion des droits et intérêts des générations futures. À cette fin, la Commission européenne devrait désigner un commissaire chargé des générations futures.

2. **Contexte**

2.1. Le pacte vert pour l'Europe a donné le départ d'une transition importante et indispensable dans les domaines de l'action pour le climat et de la protection de l'environnement, qui produit des effets sur divers secteurs, notamment ceux de l'énergie, des transports, de l'industrie et de l'agriculture. Néanmoins, l'aggravation des crises liées au climat et à la biodiversité, la propagation des pandémies, l'intensification des guerres, la baisse de la compétitivité, l'augmentation du coût de la vie et le creusement des inégalités présentent d'autres défis importants, qui accentuent les tensions politiques et semblent compromettre la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe. Si elles révèlent la fragilité de notre système, ces crises qui s'intensifient montrent également la nécessité d'impulser une transformation: il n'est plus envisageable de continuer «comme avant».

2.2. La triple crise planétaire, toujours plus âpre, constitue la menace la plus importante pour la réduction de la pauvreté, la garantie d'un travail décent et d'une justice sociale, ainsi que pour l'instauration d'un environnement des entreprises qui soit favorable sur le long terme. Le réchauffement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution mettent en danger toutes les formes du vivant sur notre planète et contribuent à accroître les conflits et les troubles sociaux, dans l'ensemble de l'Europe comme dans le Sud global. Dans ce contexte, il apparaît de plus en plus pressant de repenser notre rapport à la nature ainsi que de protéger et, le cas échéant, restaurer les écosystèmes naturels dont dépendent les êtres humains et la majeure partie de leurs activités économiques ([1]).

([1]) *Avis - Comité économique et social européen - Une stratégie globale en faveur de la diversité biologique à la COP 16: rassembler tous les secteurs autour d'un objectif commun* (JO C, C/2024/6880, 28.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6880/oj).

2.3. L'économie du bien-être est une orientation politique et une approche de la gouvernance qui vise à placer les personnes et leur bien-être au centre de l'élaboration de politiques et de la prise de décision, et qui suppose que toute société doit tendre vers le bien-être commun de chacun de ses membres, conformément aux dispositions constitutionnelles. Le point de départ qu'il y a lieu d'adopter pour la réalisation de cet objectif est que l'argent et les capitaux constituent certes des instruments importants à des fins d'échange et d'investissement, mais qu'ils ne représentent jamais une fin en soi. Le modèle économique de la recherche du bien commun repose sur des valeurs dont la dimension universelle est entérinée par tous: dignité humaine, solidarité, durabilité écologique, justice sociale, transparence et participation démocratique ([2]). L'économie est un facteur servant à concrétiser cette vision du bien-être ([3]). Dans ce type d'économie, la mesure du progrès ne se fonde pas uniquement sur des indicateurs économiques traditionnels tels que le PIB, mais aussi sur des variables exprimant la qualité de vie, telles que la santé, l'éducation, la qualité de l'environnement et les liens sociaux. Cette approche globale fait ressortir l'importance de répartir équitablement les ressources et les possibilités offertes, en veillant à ce que les avantages économiques bénéficient au plus grand nombre et à tous les segments de la société.

2.4. Si l'Union veut atteindre, au cours de la prochaine législature, ses objectifs en matière de climat et de biodiversité à l'horizon 2030 et au-delà, il est essentiel que l'ensemble des États membres veillent à transposer la législation applicable et à accélérer l'adoption et la généralisation des solutions existantes, et que les investissements en matière de RDI soient intensifiés afin de trouver de nouvelles solutions complémentaires. Le CESE estime qu'au cours du prochain mandat, la Commission européenne et le Parlement européen ne doivent pas abaisser le niveau d'ambition des objectifs actuels, ni en retarder la mise en œuvre. Il convient en revanche de créer plus rapidement les conditions d'un environnement favorable aux investissements, d'assurer l'accès à une énergie abordable, de proposer de nouvelles solutions technologiques contribuant à une économie «zéro net», de réaliser des analyses d'impact adéquates et de fournir un soutien technique et financier ainsi que des filets de sécurité aux États membres, aux entreprises de tous les secteurs concernés, aux personnes et aux organisations de la société civile qui devront mettre en œuvre les règles.

2.5. La Commission européenne a publié le rapport de prospective stratégique 2023 ([4]), qui analyse comment mettre «la durabilité et le bien-être des personnes au cœur de l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe» et propose dix actions pour atteindre cet objectif. Cette transition est indispensable pour que l'Union parvienne à la neutralité climatique et à la durabilité, garantisse sa compétitivité à long terme et consolide son rôle moteur sur le plan mondial dans l'économie à zéro émission nette. Le rapport donne un aperçu des défis principaux auxquels nous sommes confrontés et propose des mesures politiques pour y faire face, avec notamment l'idée d'une économie qui donne la priorité au bien-être, remédie aux déficits de compétences en matière de durabilité et garantit un financement suffisant pour la transition.

2.6. Selon la première évaluation européenne des risques climatiques établie par l'Agence européenne pour l'environnement ([5]), notre continent se réchauffe plus rapidement que les autres régions de la planète et, à l'heure actuelle, les réponses politiques ne sont pas mises en œuvre au rythme nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Union en matière de neutralité climatique. La Banque mondiale montre que le coût de l'inaction climatique dépasse largement, en Europe, celui de l'action en faveur du climat ([6]). Par ailleurs, on estime que plus de 50 % du PIB mondial est sous la dépendance de la nature ([7]) et qu'environ 40 % des emplois dans le monde sont directement tributaires d'écosystèmes sains ([8]). Pourtant, les subventions néfastes pour l'environnement se chiffrent encore en milliards, malgré les discussions menées depuis des décennies en vue de les réduire.

2.7. Selon le rapport des Nations unies «Perspectives des ressources mondiales 2024» ([9]), la croissance de l'utilisation des ressources, qui, selon les projections, pourrait augmenter de 60 % d'ici à 2060, est susceptible de rendre caducs les efforts déployés pour atteindre non seulement les objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de pollution, mais aussi la prospérité économique et le bien-être humain en général. La seule option viable consiste à dissocier la croissance économique des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation des ressources et de la dégradation de l'environnement, tout en améliorant le bien-être et en promouvant des économies prospères et des entreprises durables.

([2]) Avis du Comité économique et sociale européen sur «L'économie du bien commun: un modèle économique durable axé sur la cohésion sociale» (JO C 13 du 15.1.2016, p. 26).

([3]) Avis du Comité économique et social européen sur «L'économie durable dont nous avons besoin» (JO C 106 du 31.3.2020, p. 1), vis du Comité économique et social européen sur le thème «Faire progresser le cadre politique de l'Union européenne en faveur d'une transition juste: quelles sont les mesures nécessaires?» (JO C, C/2024/1576 du 5.3.2024, ELI: https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2024/1576/oj).

([4]) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3623.

([5]) https://www.eea.europa.eu/fr/publications/evaluation-europeenne-des-risques-climatiques-synthese.

([6]) https:// www.worldbank.org/en/region/eca/brief/economics-for-disaster-prevention-preparedness-europe.

([7]) «Study for a methodological framework and assessment of potential financial risks associated with biodiversity loss and ecosystem degradation» (Étude pour un cadre méthodologique et une évaluation des risques financiers potentiels liés à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes), Commission européenne.

([8]) «Emploi et questions sociales dans le monde 2018», Organisation internationale du travail.

([9]) https://www.unep.org/fr/resources/Global-Resource-Outlook-2024.

2.8. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), «[s]i nous opérons les bons choix en matière de politique, d'infrastructures et de technologies, nous pourrons changer nos modes de vie et nos comportements, avec à la clé une diminution de 40 à 70 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050» ([10]). Toutefois, les choix de consommation, en particulier pour les personnes à faibles revenus, reposent principalement sur les prix bas et le caractère pratique, les solutions de remplacement étant bien souvent inaccessibles ou inabordables. Cette tendance s'applique aux divers biens et services, y compris les transports, le logement, l'alimentation et les produits. Le CESE est convaincu qu'afin de faire en sorte que les modes de vie durables soient l'option la plus pratique, la plus accessible et la plus rentable pour tous, il est nécessaire de favoriser une approche systémique en matière de comportements durables.

3. **Projet global concernant le bien-être social**

3.1. Le bien-être social devrait reposer sur un triangle équilibré de liberté, de responsabilités et de droits pour tous les citoyens. La population devrait s'efforcer de vivre en harmonie avec la nature et dans les limites de notre planète sans que personne ne soit laissé dans le dénuement, en s'appuyant sur les avantages apportés par une économie durable qui place le bien-être au cœur de son action, respecte le climat, la nature et l'environnement, et préserve et améliore les perspectives qui s'offrent aux générations futures de répondre à leurs besoins.

3.2. L'équité est la pierre angulaire du bien-être social et les citoyens doivent bénéficier du soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins. Les obstacles structurels doivent être significativement réduits, étant donné qu'ils contribuent à creuser les inégalités sociales. Les groupes vulnérables, tels que les personnes âgées et les personnes handicapées, les populations des régions et territoires ruraux et isolés, ainsi que les jeunes et les femmes, qui accusent actuellement un retard en matière de droits et de revenus, ont besoin de disposer d'un soutien sur mesure pendant la transition.

3.3. Il est impératif que les gouvernements assurent la sécurité de tous. Le sentiment de sécurité de l'individu dans son environnement est un aspect fondamental du bien-être social et économique, car l'instabilité sociale crée une instabilité économique, et réciproquement. Des actions et des investissements appropriés dans différents domaines sont nécessaires pour garantir la paix et la sécurité face aux menaces internes et externes.

3.4. Le CESE estime qu'il devrait y avoir un accès universel et abordable à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale et au logement. L'accès aux ressources de base telles que les aliments produits de manière durable, l'eau propre et l'énergie devrait être assuré d'une manière qui permette à chacun d'adopter un mode de vie durable. La société devrait s'engager dans un dialogue permanent afin de définir les notions d'«accès» et de service «essentiel», en veillant à ce que ces concepts répondent à l'évolution des besoins de la population.

4. **Projet détaillé pour un pacte vert et social pour l'Europe**

Paysage économique

4.1. Si l'actuel pacte vert pour l'Europe met l'accent sur le fait de «ne laisser personne de côté», il nécessite une intégration plus poussée de ce principe afin de mieux s'attaquer aux enjeux sociaux et sociétaux de la transition écologique et aux causes profondes des crises mondiales. Il est urgent de repenser le paradigme politique, économique et sociétal, de manière à accorder la priorité au bien-être des personnes et de la planète, et d'encourager une activité économique, une production et une consommation durables. Nous avons besoin d'opérer un virage radical vers une économie durable et solide, afin de contribuer au bien-être et à une transition écologique et équitable qui soit conforme aux objectifs de développement durable des Nations unies, à l'accord de Paris et au plan pour la biodiversité.

4.2. Une étape essentielle consiste à réformer le modèle économique actuel, à aller au-delà de la croissance fondée sur le PIB ([11]), et à plaider en faveur d'un cadre d'action global soutenant une économie durable axée sur le bien-être de la société, objectif souligné dans le 8e programme d'action pour l'environnement ([12]). Cet objectif a été approuvé par les colégislateurs, qui insistent sur le fait que les citoyens doivent être en mesure, à l'horizon 2050, de vivre bien dans les limites de notre planète, dans une économie du bien-être où rien n'est gaspillé, où la croissance est régénérative, où la neutralité climatique est assurée et où les inégalités ont été considérablement réduites.

([10]) https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2022/04/IPCC-AR6-WG-III-PressRelease-French.pdf.

([11]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Dépasser les mesures axées sur le PIB pour une reprise fructueuse et une économie européenne durable et résiliente» (JO C 152 du 6.4.2022, p. 7).

([12]) Décision (UE) 2022/591 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030 (OJ L 114, 12.4.2022, p. 22).

4.3. Selon une étude de l'Institut de l'économie pour le climat ([13]), le déficit d'investissement climatique pour atteindre les objectifs de 2030 s'élève à environ 406 milliards d'EUR par an, soit 2,6 % du PIB de l'Union. De même, il sera difficile de concrétiser l'ambition de consacrer 10 % du budget à la lutte contre la perte de biodiversité pour la période 2026-2027 ([14]). Par conséquent, il sera essentiel de mobiliser davantage de fonds publics et privés en faveur des investissements verts et, à court terme, de réaffecter une partie des ressources et subventions disponibles pour en garantir l'incidence.

4.4. Le CESE demande que, tant au niveau de l'Union qu'à celui des États membres, davantage d'efforts soient déployés pour augmenter le budget, au moyen d'une série de mécanismes qui pourraient notamment prévoir de lutter contre l'évasion fiscale, d'améliorer la perception de l'impôt, de renoncer sans délai aux subventions existantes qui sont préjudiciables à l'environnement, de les réformer et d'éviter d'en prévoir de nouvelles, ainsi que de relever l'imposition des combustibles fossiles et de renforcer l'activité économique durable qui génère des ressources. Le CESE propose de promouvoir une fiscalité plus lourde pour les 1 % de la population qui détiennent près de la moitié de la richesse mondiale et d'utiliser les recettes ainsi dégagées pour financer la transition.

4.5. Pour parvenir à une économie du bien-être, il faudra veiller à garantir le budget public consacré aux réformes et aux investissements dans les principaux domaines d'action associés à une transition écologique et juste, tels que l'éducation, la protection sociale et les soins de santé. Il convient d'éviter la mise en place de mesures d'austérité comme celles que nous avons connues durant la crise économique précédente. Il est donc essentiel d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement public solide permettant d'adopter une approche conciliant augmentation des investissements publics et viabilité budgétaire.

4.6. L'Union devrait mieux faire connaître l'existence des fonds actuellement disponibles et simplifier les processus permettant aux entreprises d'y accéder.

4.7. Jusqu'à présent, on ne voit pas de signes probants d'un découplage absolu généralisé au niveau mondial. Il est donc essentiel d'élaborer et d'adopter des solutions qui contribuent à réduire la consommation de ressources et à dématérialiser l'économie à l'échelle de la planète. Cela doit se faire sur une base équitable et offrir une marge pour un développement juste, en particulier dans les pays à faible revenu. Afin de parvenir à une compréhension globale de la consommation de matériaux de différents pays, il convient d'adopter une approche fondée sur l'empreinte en matières premières, comme l'ont demandé le Parlement européen et plusieurs États membres qui ont déjà fixé des objectifs nationaux de réduction de cette empreinte. Le CESE soutient l'appel du Conseil en faveur du recours aux marchés publics écologiques et de l'établissement d'un objectif à long terme de l'UE concernant l'utilisation durable des ressources, tel qu'inscrit dans les conclusions du Conseil sur le 8e programme d'action pour l'environnement ([15]).

4.8. Les entreprises, qu'il s'agisse des grandes entreprises ou des micro, petites et moyennes entreprises, ou encore des coopératives et des acteurs de l'économie sociale, ont un rôle important à jouer dans la transition écologique, étant donné qu'elles font l'expérience de cette transition dans leurs propres activités tout en contribuant à faciliter la transition d'autres acteurs, en leur fournissant des solutions liées à l'action climatique et environnementale. Elles jouent également un rôle central dans l'économie du bien-être en générant des ressources et en fournissant aux personnes des emplois, biens et services durables.

4.9. Pour pouvoir jouer leur rôle dans la transition vers la durabilité et dans l'économie du bien-être, les entreprises doivent bénéficier de conditions de concurrence équitables permettant de prévenir toute concurrence déloyale. Toutes les marchandises d'importation doivent donc être soumises aux mêmes normes que celles produites en Europe. Il importe de disposer d'un environnement économique qui encourage l'innovation, l'investissement et le commerce et facilite la transition. Il convient de mettre en place, pour toutes les entreprises, des conditions favorables à la gestion de la transition, tout en reconnaissant que les circonstances et les besoins varient en fonction du secteur et de la taille de l'entreprise. Il est essentiel de réduire les lourdeurs administratives et d'accélérer les procédures d'autorisation.

4.10. Il serait bon de procéder à un échange de bonnes pratiques en ce qui concerne les mesures concrètes prises par les villes européennes. Par exemple, il conviendrait de restreindre la publicité pour les combustibles fossiles et les produits et services à forte intensité de carbone et de matériaux, en particulier dans les espaces publics et en ligne, pour ne pas stimuler la surconsommation. On pourrait à cette fin s'inspirer des initiatives lancées à Grenoble et à Amsterdam, où la publicité pour le transport aérien, les aéroports, les SUV, les croisières et les entreprises de combustibles fossiles est expressément interdite sur les emplacements appartenant à la municipalité.

([13]) https://www.i4ce.org/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/.
([14]) «Biodiversity mainstreaming» (Intégration de la biodiversité), Commission européenne.
([15]) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11326-2024-INIT/fr/pdf.

4.11. Pour favoriser un emploi plus inclusif, il conviendrait d'encourager l'implantation d'entreprises et de modèles commerciaux diversifiés, notamment les systèmes circulaires et solidaires tels que le *steward ownership* (entrepreneuriat à projet d'utilité sociale), les coopératives et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. L'économie sociale et l'économie du partage devraient occuper une place plus importante, en tant qu'elles sont à même d'offrir des emplois décents et des possibilités de formation et d'éducation de qualité qui soient écologiques et épanouissantes. De plus, afin de faciliter à la fois le bien-être et la productivité et de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les conditions de travail doivent être guidées par un souci d'équilibre entre la situation de vie de chacun et les besoins propres à l'entreprise, grâce notamment à des mesures comme la réduction du temps de travail, le cas échéant.

Éducation et autonomisation

4.12. L'éducation doit donner aux citoyens les moyens d'agir, en favorisant l'adoption de modes de vie sains et durables. Il est possible de réduire la consommation individuelle, sans que la population tombe dans le dénuement, grâce à de nombreux aspects de l'économie circulaire, tels que la réutilisation, la réaffectation, la réparation et le partage des produits. Toutefois, l'économie n'est qu'à 7,2 % circulaire à l'échelle mondiale, ce qui signifie que plus de 90 % des matériaux sont gaspillés, perdus ou ne peuvent être réutilisés ([16]). Dans une large mesure, grâce aux jeunes générations, ces solutions sont promues dans la société, où elles constituent une tendance, mais nous avons besoin de solutions intergénérationnelles pour une transition totalement circulaire.

4.13. L'éducation à la démocratie et aux institutions publiques, aux niveaux local, régional, national et européen, doit être renforcée et rendue obligatoire, l'objectif étant que tous les étudiants aient les connaissances nécessaires pour comprendre ce qu'est un système démocratique, comment les décisions sont prises en Europe, quels sont les limites et les défis qui y sont liés, et de quelle manière être un citoyen actif. En outre, les institutions européennes devraient redoubler d'efforts pour communiquer de manière simple, concrète et accessible sur la mission que remplit l'UE auprès des citoyens, surtout au niveau local.

4.14. Il existe une demande croissante de compétences utiles pour un avenir durable, et les travailleurs doivent posséder les compétences techniques et non techniques nécessaires à la compétitivité de l'Union. Le CESE invite instamment l'Union, les États membres et les entreprises à investir dans la formation, la reconversion et le perfectionnement professionnels.

Participation de la société civile

4.15. Les citoyens devraient être encouragés à se mobiliser et à s'organiser pour atteindre un objectif commun, en recourant à des mécanismes tels que l'initiative citoyenne européenne (ICE). Le CESE estime que si l'on rend moins strictes les exigences en matière de soumission d'ICE et si la Commission européenne y apporte une réponse concrète et constructive, un plus grand nombre d'entre elles seront mises en place.

4.16. Les démocraties doivent garantir une meilleure représentation et une meilleure inclusion, avec une participation accrue de la société civile et une gouvernance ascendante. Des mécanismes tels que les assemblées citoyennes constituent une part importante des processus décisionnels participatifs. Il y a lieu que les gouvernements encouragent une représentation plus diversifiée des citoyens dans l'élaboration de leurs politiques et une participation plus active et significative de la société civile organisée, ce qui devrait permettre une participation et une influence accrues de l'ensemble des citoyens, communautés locales et secteurs de la société dans le processus démocratique. Alors que l'inégalité érode la confiance envers les responsables politiques et notre système politique, nous devons investir dans le capital humain pour préserver nos démocraties.

([16]) https://www.circularity-gap.world/2023#:~:text=The%20global%20economy%20is%20now%20only%207.2%25%20circular&text=This%20means%20that%20more%20than,such%20as%20buildings%20and%20machinery.

4.17. Le dialogue social joue un rôle crucial dans les industries et les secteurs qui devront se réduire, afin de garantir que les travailleurs qui perdent leur emploi puissent se tourner vers d'autres options qui soient décentes et épanouissantes. Pour y parvenir, il faudrait notamment mettre en place un cadre politique de transition juste, comme le recommande le CESE dans son avis intitulé «Faire progresser le cadre politique de l'Union européenne en faveur d'une transition juste: quelles sont les mesures nécessaires?» ([17]). L'Union et les États membres devraient surveiller et renforcer la mise en œuvre des droits fondamentaux des travailleurs à s'organiser, à adhérer à des syndicats sans représailles et à négocier collectivement, dans les secteurs verts émergents de l'économie et au-delà. À cette fin, le CESE attire l'attention sur les dispositions de suivi de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne ([18]), et rappelle qu'il est recommandé aux États membres de présenter, au plus tard 18 mois après la publication de la recommandation, une liste de mesures destinées à la mettre en œuvre et élaborées en consultation avec les partenaires sociaux. Ces derniers devraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de tels indicateurs de suivi de la mise en œuvre ([19]).

4.18. Il conviendrait que l'Union fournisse des ressources, y compris des financements de base, pour une participation civique ascendante axée sur une transformation juste. De plus, elle devrait favoriser les différentes formes de démocratie délibérative dans différents contextes et à différents niveaux afin de permettre l'innovation sociale. Il s'agit notamment des initiatives menées par les acteurs locaux, des villes en transition, de la budgétisation participative, des assemblées citoyennes, des conseils de la jeunesse dans le domaine de l'énergie, de la planification stratégique urbaine inclusive, des consultations citoyennes supplémentaires sur la détermination des priorités d'action, des jardins communautaires, des communautés énergétiques et des coopératives. Il convient d'accorder une attention particulière à la diversité et à l'inclusion afin d'associer les jeunes, les migrants et les personnes handicapées, et de veiller à la manière dont la dimension de genre est intégrée dans ces initiatives.

4.19. La consultation efficace et inclusive des citoyens et des parties prenantes doit devenir une exigence contraignante. Des mesures d'incitation et des normes en faveur d'une participation significative et précoce au niveau local devraient être incluses dans la législation pertinente de l'Union.

Considérations relatives aux générations futures

4.20. Pour garantir une justice intergénérationnelle, le pacte vert et social européen doit intégrer les droits des jeunes et des générations futures dans toutes les politiques. Le CESE soutient déjà le test jeunesse des politiques publiques de l'UE, et il est le premier organe de l'Union à en expérimenter l'application dans ses avis. Il collabore également avec différentes organisations de jeunesse, en mettant en place des mécanismes tels que les tables rondes de la jeunesse pour le climat et la durabilité ([20]). Les jeunes ont joué un rôle de premier plan en faveur du pacte vert pour l'Europe, et ils devraient également assumer un rôle clé dans le pacte vert et social pour l'Europe, auquel il convient de les associer de manière significative.

4.21. Nous avons besoin de davantage de services de soins abordables et de qualité pour faire face à la situation démographique actuelle, caractérisée par le vieillissement de la population de l'UE et par les responsabilités familiales non rémunérées dont la charge incombe majoritairement aux femmes. Il convient de remédier au déficit en matière de financements et de services, et de veiller à ce que les politiques menées garantissent la durabilité sans faire peser une dette insoutenable sur les générations futures.

4.22. Le principe de la justice intergénérationnelle devrait jouer un rôle central dans l'élaboration des politiques afin de veiller à ce que la charge de l'atténuation de toutes les menaces ou de l'adaptation à des pressions inévitables ne retombe pas unilatéralement sur les générations futures. À ce titre, il conviendrait d'inclure une «analyse d'impact sur les générations futures» dans les lignes directrices pour une meilleure réglementation. Les politiques de transformation doivent servir les intérêts à long terme des citoyens européens, y compris ceux des générations futures, et il y a lieu qu'elles évitent de créer des dépendances au chemin emprunté qui leur soient préjudiciables.

([17]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Faire progresser le cadre politique de l'Union européenne en faveur d'une transition juste: quelles sont les mesures nécessaires?» (JO C, C/2024/1576, 5.3.2024, ELI: https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2024/1576/oj).

([18]) Recommandation du Conseil du 12 juin 2023 relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne (*JO C, C/2023/1389, 6.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1389/oj*).

([19]) Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de recommandation du Conseil relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne [COM(2023) 38 final — 2023/0012 (NLE)] et sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — «Renforcer le dialogue social dans l'Union européenne: exploiter tout son potentiel au service de transitions justes» [COM(2023) 40 final] (JO C 228 du 29.6.2023, p. 87).

([20]) https://www.eesc.europa.eu/fr/initiatives/tables-rondes-de-la-jeunesse-pour-le-climat.

4.23. Afin d'assurer une collaboration étroite entre les institutions de l'Union, une déclaration interinstitutionnelle associant le CESE, le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne devrait être élaborée afin de fournir un cadre solide qui garantisse la protection et la promotion des droits et intérêts des générations futures, et comprenne un engagement de ces institutions à intégrer des garanties pour les générations futures dans les cadres juridiques et les politiques.

4.24. Il serait souhaitable que la prochaine Commission européenne nomme un commissaire chargé des générations futures, lequel serait doté d'un portefeuille transversal lui permettant de contribuer à tous les processus législatifs, le but étant de faire en sorte que les politiques, nouvelles comme existantes, aient une incidence positive sur les générations futures. Cette initiative devrait s'appuyer sur les exemples réussis de bureaux similaires dans le monde entier, tels que le bureau de la commissaire pour les générations futures du pays de Galles.

Bruxelles, le 19 septembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE